

# République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



**Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement**



## **PROJET PILOTE DE BUS RAPID TRANSIT (BRT) A DAKAR**

### **SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET**

#### **Supervision des travaux d'aménagement de voiries connexes au BRT (report de trafic, accès au dépôt, voies de détour...) à Dakar**

1. Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés de ce projet publié dans le dg market du 06 avril 2018 sous le n° WB3369-04/18 et dans le quotidien d'information « Le soleil » du 22 décembre 2017.
2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu des fonds de la Banque Mondiale (IDA) et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre de la mise en place du projet d'expérience pilote de « Bus Rapid Transit (BRT) » sur site propre à Dakar et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour financer le contrat relatif à la supervision des travaux d'aménagement d'infrastructures connexes au projet pilote de Bus Rapid Transit (BRT) à Dakar.
3. Les services de consultants comprennent le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagements de voiries urbaines d'un linéaire d'environ 15 km pour le bon fonctionnement du projet BRT à Dakar en 02 lots dans la zone d'influence du projet BRT entre le dépôt de bus de Gadaye à Guédiawaye et la gare urbaine de Petersen comprenant la mise en place de Signalisations Lumineuses Tricolores (SLT), de l'éclairage public moderne ainsi que d'aménagements paysagers. Ils comprennent également le contrôle et la supervision de la mise en œuvre des mesures prévues au titre du Plan de Gestion Environnemental et Social.
4. Dans le cadre du projet, le CETUD, maître d'ouvrage, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures des Transports terrestres et du Désenclavement, a signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE SENEGAL), pour la réalisation des travaux d'infrastructures du BRT et des travaux connexes.
5. A cet effet AGEROUTE Sénégal, invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir

les informations suivantes démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services :

- Activités principales et nombre d'années d'existence ;
- Références pour le contrôle et la surveillance de travaux d'ampleur et de complexité analogues (fournir les 1ères pages et page de signature des contrats, en plus de tout autre document pouvant attester de la mission) ;
- Capacités techniques et de gestion de la firme ;
- Moyens logistiques disponibles ;
- Qualifications générales et nombre de personnel permanent du bureau ;
- Et toute autre information jugée pertinente.

Les firmes ne doivent pas inclure dans les manifestations de curriculum vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Elles sont encouragées à s'associer sous la forme d'un groupement solidaire ou en sous-traitance, afin de couvrir toutes les dimensions de la mission envisagée.

6. Il est porté à l'attention des candidats intéressés que la sélection sera effectuée sur la base des Directives de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA de juillet 2016, révisés en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020.
7. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante conformément aux Directives ci-dessus citées ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières, et un candidat sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants mentionnées ci-dessus.
8. Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires soit à l'adresse mentionnée ci-dessous:
  - AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence
  - BP : 25 242 Dakar- Fann-Sénégal
  - Tel (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 864 63 50

Soit par email à : sdiatta@ageroute.sn; ibndiaye@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn

9. Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, sont reçues sous plis fermés au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessus au plus tard **le 26 septembre 2023 à 12h 30 précises (heure locale). Aucun dossier transmis sous format électronique ne sera pris en compte.**

L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

« Manifestation d'intérêt pour la supervision des travaux d'aménagement de voiries connexes au BRT (voies de report de trafic, d'accès au dépôt, de détour...) à Dakar.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE